

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 18 TER

Substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à L. 214-190 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.